

NOTORIÉTÉ ▶ Le Béarn repart sur la caravane du Tour de France pour 3 ans P. 7

POLÉMIQUE ▶ Un prof de l'université de Pau sanctionné pour son blog controversé P. 4

Chauffage au bois

Néfastes pour l'air et la santé ?

ENVIRONNEMENT ▶ Les pics de pollution sont de plus en plus nombreux au pied des Pyrénées. Et selon une étude menée par le Parc national, c'est en partie dû aux particuliers qui se chauffent au bois. PAGES 2-3

BASKET
L'Élan recrute
McConnell
comme meneur

PAGE 30



PAU
Environ 2 000
manifestants
contre Macron

PAGE 6

ORTHEZ
Une enseigne
Casino avant la
fin de l'année

PAGE 24

Retrouvez l'information immédiate sur larepubliquedespyrenees.fr



La Pastourelle
Résidence Locative Seniors

Vous réserve
un accueil chaleureux
dans une ambiance familiale

Présent au Salon
des SENIORS
les 12 & 13 octobre
Parc des Expos
à Pau

Studio ou F2 - Possibilité de séjour temporaire
Services optionnels : Restauration - Service de ménage - Service de lingerie

- Accueil de personnes valides et semi-valides
- Personnel 24h/24h • Animations quotidiennes

12, avenue de Lons - BILLÈRE - PAU - 05 59 72 17 17 - www.adouvie.com



24 HEURES

SAINT-JEAN-DE-LUZ

Un chalutier coule :
les deux marins
sains et saufs

Selon nos confrères de « Sud Ouest » Pays basque, le chalutier « Le Pottero », qui pratiquait la pêche à l'algue rouge, a coulé ce lundi au large de la plage de Lafitena, à Saint-Jean-de-Luz.

L'alerte a été donnée par un un couple de vacanciers rochelais, en tout début d'après-midi. Ils ont vu le bateau du patron pêcheur Ramuntxo Esteban, immatriculé à Bayonne, couler par la poupe. Ce dernier, ainsi qu'un autre marin, ont mis à l'eau leur radeau de sauvetage et ont été recueillis par le bateau « Pourquoi pas », tandis que les sauveteurs côtiers des plongeurs des sapeurs pompiers de Saint-Jean-de-Luz sont intervenus. Les deux marins ont été ramenés sains et saufs sur le quai du port de Saint-Jean-de-Luz vers 14h.

HAUTES-PYRÉNÉES

Bagnères-de-Bigorre :
un homme soupçonné
d'avoir commis 43 vols

Une série de cambriolages ou tentatives était déplorée par les commerçants de Bagnères-de-Bigorre depuis le mois de mai 2018. Au total, les gendarmes avaient enregistré « plus de 50 faits » précise le groupement départemental. Un groupe d'enquêteurs a donc été mis en place pour mettre un terme à cette vague. « Menant de multiples investigations techniques et multipliant les services de surveillance, ils sont parvenus à identifier un receleur, puis l'auteur de ces faits » indique la gendarmerie. Le juge d'instruction. L'auteur principal a été placé en détention provisoire tandis que les deux receleurs présumés ont été placés sous contrôle judiciaire.

VAL D'ARAN

L'ours Goiat bientôt
« extradé » ?

Fin août déjà, les responsables du Conseil général du Val d'Aran assuraient que le plan de capture et d'extradition de l'ours Goiat était imminent. Cette fois, ce sont nos confrères de « La Dépêche du Midi » qui affirment que l'ours Goiat sera capturé et pourrait être « envoyé en Hongrie ou en Slovaquie ». Goiat, réintroduit dans les Pyrénées catalanes en 2016, s'était fait remarquer ces derniers mois par de nombreuses attaques de troupeaux (une quinzaine) et s'en était aussi pris à des vaches et à un cheval, provoquant la colère des éleveurs locaux.

Un enseignant de l'UPPA sous le coup d'une interdiction d'exercer pendant 2 ans

La sanction vise le contenu du blog de ce professeur de physique. Ce dernier a saisi le Conseil national de l'enseignement supérieur.

Un maître de conférence de l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) fait l'objet d'une sanction « rare » : François Roby est en effet sous le coup d'une interdiction de toute activité d'enseignement et de recherche avec suppression de 50 % de son salaire. Selon nos informations, il lui est reproché de « porter atteinte à la réputation de l'université ». Ce que l'intéressé conteste.

Cette décision lourde remonte au 15 mai 2017. Restée confidentielle jusqu'ici, elle a été rendue publique par la mise en ligne, le 4 octobre (sur le site Egalité & Réconciliation fondé par l'écrivain Alain Soral), d'une interview dans laquelle ce professeur de physique évoque sa situation. « Je n'ai rien à cacher » se défend celui qui a fait appel de la mesure disciplinaire.

L'UPPA attend « le jugement »

C'est désormais au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) de se prononcer. Dans l'attente, la sanction prise par la commission disciplinaire de l'UPPA est suspendue et François Roby assure toujours ses cours. Attendue le 18 septembre dernier, la décision du Cneser a été reportée et pourrait intervenir « dans les semaines à venir ». En l'absence de « jugement définitif », le président de l'UPPA



La sanction, suspendue à la décision de l'instance nationale, a été prise par la commission disciplinaire de l'université de Pau en mai 2017. © ARCHIVE JEAN-PHILIPPE GIONNET

« JE DÉFIE QUICONQUE DE DÉMONTRER QUE CE QUE JE RACONTE POURRAIT DONNER UNE IMAGE NÉGATIVE DE L'UNIVERSITÉ »
L'ENSEIGNANT SANCTIONNÉ

Mohamed Amara se refuse à tout commentaire. « L'affaire est en cours d'instance. Nous ne pouvons communiquer » indique la direction.

Tout aurait commencé début septembre 2016 par un mail envoyé à l'ancienne maire d'Albertville dans lequel François Roby « s'indigne » de propos tenus à l'encontre de Christophe Oberlin, un chirurgien controversé en

raison de ses positions sur le conflit israélo-palestinien. Un mail, qu'il qualifie lui-même de « cinglant », qu'il a envoyé depuis sa messagerie professionnelle. « Une erreur » reconnaît-il volontiers.

Entendu deux fois au commissariat

L'élue s'en émeut auprès du président de l'UPPA et porte même plainte pour diffamation. Aucune poursuite n'aurait depuis été engagée. L'universitaire, qui s'est excusé « sur la forme », a tout de même été convoqué à deux reprises au commissariat de Pau.

Le 19 décembre 2016, Mohamed Amara saisit la section disciplinaire de l'université. D'autant que, fin septembre, le cabinet du secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de

la Recherche épingle trois articles publiés par l'enseignant sur son blog personnel. Un signalement est effectué auprès de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

« Raciste, négationniste et fou »

En février 2017, le contenu du blog va cette fois provoquer le courroux du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France) qui alerte à son tour le président de l'UPPA. « Un courrier totalement diffamatoire » estime François Roby, où il est « dit que je suis raciste, antisémite, négationniste et même fou ! ». Des attaques qu'il rejette, même s'il admet que ses publications peuvent « choquer ».

« Mais je défie quiconque de démontrer que ce que je raconte pourrait donner une image négative de l'université » assure celui qui « prétend l'inverse », estimant fournir un « travail d'universitaire ». A travers ce blog, créé fin 2014 en réaction à la polémique autour de Dieudonné qu'il soutient, l'enseignant affirme « [se] battre contre le mensonge ».

Il insiste aussi sur le fait qu'il « n'a jamais eu de retours négatifs de la part de [ses] étudiants », assurant que « l'université serait bien en mal de trouver des étudiants pour dire que j'aborde ces sujets avec eux ». « J'ai ma conscience tranquille » poursuit celui qui attend de connaître son sort. « C'est difficile à vivre mais je me suis fait une raison. Je continue à me battre ».

VALÉRIE CÈBE ■ v.cebe@pyrenees.com

Il vit mal la séparation et envoie 700 SMS et 300 mails à son épouse

L'homme âgé de 54 ans est condamné pour harcèlement.

C'est un couple qui a connu des hauts et des bas, eu deux enfants de 5 et 8 ans. Ils se sont mis en ménage en 2005. Onze ans après, une procédure de divorce est lancée après un épisode où Monsieur aurait bousculé Madame. Mais l'homme, 54 ans, ne supporte pas la séparation et se met à envoyer une litanie de mails et de textos à son épouse. Entre août 2016 et avril 2017, il lui a envoyé 700 SMS et 300 mails. L'épouse dépose plainte en avril 2017.

À la barre, le prévenu ne semble pas comprendre en quoi ses actes tombent sous le coup de la



L'affaire était jugée ce lundi devant le tribunal correctionnel. © ARCHIVE PP

loi. « Ce sont des écrits qui ne sont ni menaçants, ni accusateurs, ni malveillants. J'essaye de faire bouger les lignes parce que de vive

voix, ce n'est pas possible. »

La présidente Christel Cariou relève que ces écrits n'ont souvent « ni queue ni tête ». Elle tente de faire comprendre au prévenu que la répétition de ces messages constitue un harcèlement, que ce n'est pas un comportement normal. « Je pense que je vais bien. Un écrit, on le consulte ou pas. Après, quand on n'a pas de réponse, ça devient du harcèlement, oui. Je prends conscience que ça a pu la faire souffrir. Dans une séparation amoureuse, il peut y avoir des excès. »

« Un certain goût du théâtre »

L'épouse, dont le divorce n'a pas été encore prononcé, affirme à l'audience que le harcèlement continue. « Elle a été complète-

ment déstabilisée par le comportement de son époux, indique son avocate M^e Isabelle Fitas. Elle espérait un coup d'arrêt lorsqu'il a été convoqué en gendarmerie. Il n'en a rien été. »

Le vice-procureur Bernard Lambert a ciblé également un épisode où l'époux s'assoit sur un salon de jardin avec un nœud coulant. « Une provocation », élude le prévenu. « Un chantage au suicide avec un certain goût du théâtre », considère le vice-procureur.

« C'est rude, je ne suis pas à ma place », lâche le prévenu avant de remettre en guise de plaidoirie trois pages dactylographiées. Le tribunal le condamne à 4 mois de prison avec sursis. Une peine d'avertissement. La présidente invite la partie civile à déposer plainte en cas de renouvellement des faits. Avant de se tourner vers le futur ex-mari : « Si vous recommencez, ce sera de la prison ferme. »

SÉBASTIEN LAMARQUE ■ s.lamarque@pyrenees.com